

Morvillars

Bulletin municipal

Juillet 2019

Numéro 8 : 2017 - 2018 - 2019



Note de la rédaction

Ce numéro reprend la vie et l'évolution de notre village durant les trois dernières années.

Il n'y avait pas eu de bulletin municipal depuis janvier 2017.

⇒ par manque de temps... les tâches ont été nombreuses... et il est difficile d'être à la fois au four et au moulin !

⇒ nous avons privilégié un flash info mensuel : *Morvi'light*, dont nous assurons nous-mêmes la rédaction, les photos, la mise en page, le tirage et enfin la distribution par les élus.

⇒ le site internet de la commune est alimenté de manière hebdomadaire et sa mise à jour permanente, bien que vitale, est chronophage.

Néanmoins, il nous a paru important de réaliser ce numéro dont l'objectif est différent du *Morvi'light*.

La finalité est de traiter des dossiers de fond, des investissements structurants, des animations communales et de transcrire l'évolution du village sur tous les plans.

Et là encore..., ce travail est entièrement réalisé par nos soins, toujours par souci d'économie ! (hormis l'impression)

Sommaire

Note de la rédaction	2
Sommaire	3
Mot du Maire	4-5
Le budget communal	6-7
Trombinoscope	8
L'Agence Postale Communale	9

Les réalisations / travaux

Travaux de la mairie	10-11
Ligne Belfort-Delle	12-13
Travaux d'aménagement carrefour RD19	14
Réfection du toit de l'église	15
Aménagement paysager de l'école	16-17-18
Travaux du conseil départemental	19
Travaux de la nécropole	20-21
Commémoration du centenaire de la guerre	22-23

Dossiers en cours

Le cimetière intercommunal	24-25
Le Plan Local Urbanisme (PLU)	26-27
Morvillars dans l'intercommunalité	28-29

Fiches patrimoines

L'église saint Martin	30-31
Les cloches	32-33
Le presbytère	34-35-36
La communication	37
L'enfance et la jeunesse en images	38
Les événements marquants des 3 dernières années	39-40-41-42-43
Les associations	44



Photo l'Est Républicain



Jean-François BOICHARD

1^{er} adjoint

Délégué aux travaux et à l'urbanisme



Lydie BAUMGARTNER

2^{ème} adjointe

Déléguée à la jeunesse, à la solidarité et à la culture



Jean-François ZUMBIHL

3^{ème} adjoint

Délégué aux finances, à la communication et au partenariat associatif



Photo Brigitte LOCHET

Esquisse Mireille KUENTZ



Régis OSTERTAG

4^{ème} adjoint

Délégué au logement et aux cérémonies

Le mot du maire

Penser et projeter la commune dans l'avenir en s'inspirant de son passé et de son patrimoine.

Trois symboles qui en disent long :

Tous les trains s'arrêtent à Morvillars !

Un nouveau moyen de transport tel qu'une ligne de chemin de fer est toujours UNE CHANCE pour un bassin de population. A nous de la saisir !

Une poignée de mains franco-allemande, point d'orgue des cérémonies du 100^e anniversaire de la guerre de 1914-1918 au sein de notre nécropole internationale. La commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale rappelle que la **démocratie** est un bien précieux et que la **paix** est essentielle à la liberté, aux projets, aux loisirs, à la vie et à l'avenir des générations futures...

La poignée de mains symbolise également l'espoir en l'Europe, meilleure assurance contre les guerres. « Un pays qui oublie son passé est condamné à le revivre » - Winston CHURCHILL.

Nous ne serons pas amnésiques.

Une solution se dessine pour le château communal... et probablement la gare.

Préservation du patrimoine, développement économique, nouvelles ressources : une page à écrire.

Dans le contexte de fractures sociales que traverse notre pays et malgré les difficultés que rencontrent les maires (diminution drastique des dotations de l'Etat, suppression de la taxe d'habitation entre autres), **Morvillars résiste.**

Cela tient sans doute à une capacité à porter des projets structurants grâce à un partenariat de travail local constructif.

Car si l'Etat est très dur avec nous, nous sommes cependant soutenus localement par la Préfecture, nos parlementaires, Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le Conseil Départemental ainsi que la Région pour qui nous sommes crédibles.

Morvillars fait partie des communes responsables de leur sort, qui préfèrent miser sur leur imagination, leur créativité, le développement de leur potentiel et de leur attractivité plutôt que de se plaindre.

Comptons d'abord sur nous-mêmes pour envisager des solutions et n'attendons pas béatement l'assistance de l'Etat qui a perdu depuis belle lurette son qualificatif de « providentiel ».

Le meilleur moyen de prévoir l'avenir, c'est de le créer !

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et d'avance une bonne rentrée.


Françoise RAVEY





Bilan et perspectives financières

« C'est une fierté pour le Conseil Municipal d'avoir mis les habitants à l'abri d'une lourde hausse d'impôts que le surendettement de 2010 aurait impliqué. Avec 6 500 € de dette par habitant, alors que la normalité est autour de 600 €, cela aurait pu représenter de potentielles hausses d'impôts tout simplement parce que cet argent nous le devions aux banques. Aujourd'hui elle s'élève à 2 300 € au terme d'efforts très importants.

Plus encore, nous avons pu continuer à investir, à aménager et à développer notre commune. Pour réussir ce tour de force, toute l'équipe municipale a joué son rôle et s'est investie. Nous avons obtenu des subventions venues compenser les emprunts que nous ne pouvions faire . »

UN PAS DE GEANT EN MATIERE DE DESENDETTEMENT

En 2010, la commune présentait un niveau de dette de 4,5 millions d'euros. Un tel endettement représentait un risque financier important que les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes avaient souligné avec une forte mise en garde. C'est pourquoi, tout en donnant priorité au désendettement, la politique du Conseil municipal a cherché :

- ⇒ à maintenir les services à la population, dont une part importante est réglementaire,
- ⇒ à réaliser des économies,
- ⇒ à effectuer des travaux prioritaires de sécurisation,
- ⇒ à poursuivre la politique d'équipement et d'aménagement.

Sur la période 2010-2018, le poids de la dette a privé la commune de 3,4 millions € (dont 1,4M € d'intérêts) utilisés pour honorer nos engagements avec les établissements bancaires prêteurs.

Certes, il conviendra de poursuivre cet effort mais un pallier est désormais atteint.

LA GAGEURE D'AVOIR REUSSI A FINANCER TOUS LES PROJETS D'EQUIPEMENT

« Une commune qui n'avance pas, dont le cadre de vie n'évolue pas et dont la maintenance urbaine n'est pas exécutée, est une commune qui recule, qui rate les opportunités. »

L'enjeu pour le Conseil Municipal a été de mobiliser des moyens financiers auprès de partenaires locaux : la Préfecture, l'Agglomération de Grand Belfort, le Département principalement.

Depuis 2011 ce fut au total 1,271 million d'euros de subventions qui ont permis plus de 1,975 millions € de réalisations, la plupart prioritaires et sécuritaires, soit un coût moyen pour la commune de 33,4 % seulement. Un apport bienvenu qui a permis un assainissement des finances sans emprunt.

Rappelons pourtant ce paradoxe : notre commune est historiquement une commune plutôt bien dotée au sens des finances publiques. La raison tient à la présence d'établissements industriels qui versent la taxe professionnelle. Morvillars perçoit une recette de 358 000 € par an (3.22 M € de 2010 à 2018). Cette richesse communale se traduit à deux niveaux :

- ⇒ des impôts locaux plus bas que la moyenne (6% de moins que les communes comparables)
- ⇒ des équipements publics nombreux (médiathèque, dojo, gymnase, appartements loués, foncier forestier, Château Armand Viellard, bâtiment de la mairie, bâtiment des services techniques, garages, bâtiment d'accueil du périscolaire, église, qui s'ajoutent à la propriété de l'espace public habituel que sont les voiries, parking et désormais la gare qui offre un potentiel intéressant.

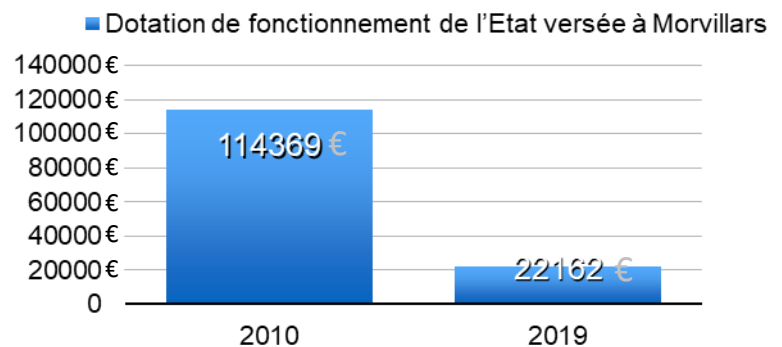
Bilan et perspectives financières

Financièrement, ce patrimoine a un coût mais il a aussi une valeur qui permet de relativiser cette notion de sur-endettement (d'où des cessions des biens les moins utiles à la collectivité ou les plus coûteux à réhabiliter).

LES IMPOTS LOCAUX POURRONT RESTER STABLES

L'avenir financier des communes reste incertain puisque la réforme de la fiscalité locale fait partie des projets nationaux actuels.

Pour illustrer cette incertitude, la dotation que l'Etat verse aux communes pour leur fonctionnement a baissé de manière vertigineuse.



Néanmoins la commune n'est plus exposée à des risques financiers élevés. Une politique de stabilité fiscale serait donc logique pour les années à venir.

DE NOUVEAUX PROJETS POUR BATIR L'AVENIR DE MORVILLARS

Nous pouvons désormais réfléchir collectivement sur des bases financières nettement assainies.

- La poursuite du désendettement
- L'investissement à 5-6 ans et la sélection des projets pertinents à envisager.

« Dans ce cadre, je souhaite aussi faire part à l'ensemble de la population de deux projets en cours.

L'un concerne la vente du Château communal à un investisseur immobilier qui réalisera une dizaine de logements et éventuellement un restaurant gastronomique au rez-de-chaussée. Cette opération de vente permettra à la commune de faire face à ses obligations de dette, apportera des recettes fiscales supplémentaires et constituera un apport financier à nos investissements à venir. Le sauvetage de ce magnifique patrimoine représente également un avantage majeur.

La seconde concerne l'opportunité d'aménager la gare afin d'en faire un lieu attractif étant précisé qu'un partenaire privé a manifesté son intérêt pour louer le lieu. La SNCF, après avoir aménagé l'espace entre les 2 passages à niveaux, rétrocèdera le terrain à la commune. »

Trombinoscope : le personnel de la mairie



Davy PHILIPPE

Directeur des services



Bernard VERMENOT

Responsable des Services
Techniques



Alexandra FLEURY

Agent administratif



Maëlle SCHNEIDER

Responsable du service
Enfance et Jeunesse



Philippe DESFORGES

Agent technique



Virginie DONNET

Agent administratif



Laurent DUVAL

Animateur



Cana COSIC

Agent technique
Animatrice



Michèle NGUYEN

Agent technique / Animatrice



Valérie LODS

ATSEM
Animatrice



Camille PATOIS

ATSEM remplaçante
Animatrice



Julie MONTAVON

ATSEM / Animatrice

L'Agence Postale Communale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TERRITOIRE DE BELFORT
MAIRIE
de
MORVILLARS
90120



☎ 03.84.27.80.36



Les travaux de réfection de la mairie ont permis de mutualiser l'accueil de la mairie et de l'agence postale

En 2011, la Poste annonçait la fermeture du bureau de Morvillars.

Un bureau postal est un acquis pour une commune. Nous n'imaginions pas en priver les habitants.

En 2012 nous avons fait le choix de poursuivre ce service à la population : La Poste devenait l'Agence Postale Communale, gérée par la municipalité.

Depuis, les élus ont souhaité la faire évoluer en calquant les heures d'ouverture sur les services de la mairie :

L'agence postale communale reçoit 350 personnes en moyenne par mois : Un taux de fréquentation qui en dit long sur le besoin de ce service bien présent !

Horaires d'accueil de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

LUNDI : 14h à 17h

MARDI : 9h à 12h - 14h à 17h

MERCREDI : 9h à 12h

JEUDI : 9h à 12h - 14h à 17h

VENDREDI : 9h à 12h - 14h à 17h

SAMEDI : 9h à 11h

Des timbres de collection de Morvillars sont à votre disposition en mairie au tarif de 4.60 € la planche de timbres.



- Nous vous rappelons que les services mis à votre disposition dans votre APC ne sont pas identiques à ceux d'un bureau de poste. Les démarches bancaires autre que les retraits et dépôts d'argent, par exemple, ne peuvent pas être effectuées à Morvillars.

- Ne connaissant pas la situation familiale des usagers et au vu des prérogatives de la poste un colis ou une lettre recommandée doivent obligatoirement être retirés par la personne destinataire **munie d'une pièce d'identité**. Si vous confiez à une autre personne le soin de retirer votre courrier, une procuration est indispensable accompagnée des deux pièces d'identité.

Les travaux d'accessibilité et de réhabilitation de la mairie

Des travaux obligatoires d'accessibilité destinés aux personnes à mobilité réduite exigés par l'Etat.

Ci-dessous la liste des travaux exigés par la commission de sécurité :

- pose d'un ascenseur en lieu et place des anciennes douches municipales
- sols antidérapants
- plafonds anti-feu
- bureaux aménagés en salle de confinement
- portes élargies
- rampes et marques podotactiles aux normes
- Changement partiel de fenêtres

Le bâtiment, datant de 1958, exigeait également des travaux urgents de mise aux normes électriques et d'étanchéité thermique.

Coût de l'opération

: 272 200 €

Dont :

subvention Préfecture

: 63 800 €

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique : 14 349 €

Subvention de la poste

: 20 000 €

} 98 149 €

Coût supporté par la commune

: 117 000 €

Intérieurement, la mairie est désormais propre et fonctionnelle. Un lieu digne de ceux qui y travaillent et des citoyens.



Période révolue que celle où les habitants se rendaient le dimanche matin dans les douches municipales.



Une salle d'honneur repeinte dont le parquet d'origine a été poncé et huilé

Travaux de la mairie, suite...



Hall d'entrée pendant les travaux



Après



Accueil - secrétariat avant les travaux



Accueil - secrétariat après les travaux



Accueil - secrétariat pendant les travaux



Hall - salle d'attente pendant les travaux



Après

Ligne Belfort - Delle

UNE CHANCE INOÛTÉE MALGRÉ DES DÉBUTS TIMIDES ET DES AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Pari gagné ! Tous les trains roulent à nouveau sur la ligne Belfort-Delle et s'arrêtent à Morvillars.

Cette ligne était fermée depuis 1992. Sept ans après son ouverture en 2011, la gare TGV de Meroux a été connectée au réseau suisse et à la gare de Belfort.

Ce n'est qu'en 2015 que la réfection de la ligne a été déclarée d'utilité publique. Fin 2018, soit 3 ans de travaux plus tard, les 22 kilomètres de voie neuve sont posés, les caténaires aussi.



Halte vers la gare

- Création d'un quai de 150 m pour l'arrêt de 2 rames de train
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Liaison avec les accès routiers
- Site GSM-R (système de télécommunications ferroviaires)
- Continuité de la piste cyclable.

La halte créée à Morvillars se situe à proximité de l'actuel terminus de la ligne

urbaine 3 du réseau Optymo, en correspondance avec les lignes 30 et 31 vers Delle et Beaucourt. Elle dessert la ZAC des Tourelles et la zone industrielle et portuaire de Bourogne grâce à la création d'un cheminement qui longe la voie ferrée puis la rivière.

Un parking-relais de 30 places est proposé pour cette halte qui a vocation à accueillir les voyageurs des communes voisines et les frontaliers. Deux stations de deux points de charge pour véhicules électriques sont installées sur le parking.



Passage à niveau n° 15 : sécurisé

Plateau surélevé de 15 à 20 cm - Voirie refaite - Equipements de sécurité avec barrières.

Démolition de la maison garde-barrière et réaménagement du carrefour rue De Lattre rue de la Guinguette.

Passage à niveau n° 16 : transformé en passage piétons

- ◇ Le passage à niveau n° 16 a été totalement modifié
- ◇ Plus de circulation routière
- ◇ Portillons à ouvrir pour le passage des piétons et des cycles



Ligne Belfort - Delle

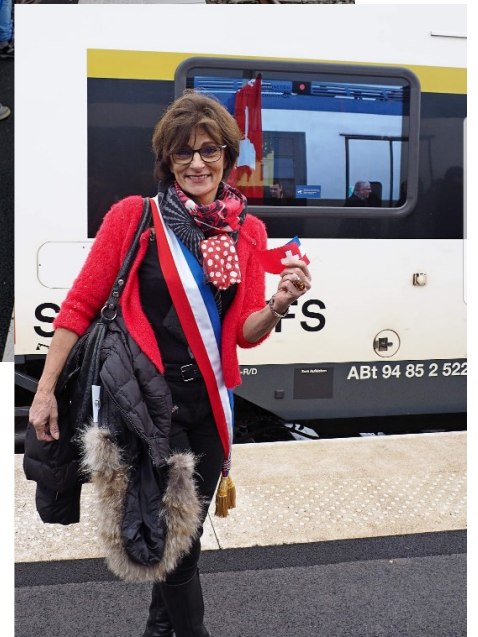
Affluence le jour de
l'inauguration le
8 décembre 2018



En gare de Delle



En gare de Morvillars



Aux côtés de M. David ERAY ministre des transports du
canton du Jura Suisse et M. Michel NEUGNOT 1er Vice
Président du conseil régional en charge des transports.



Travaux d'aménagement du carrefour de la Guinguette

Dans le prolongement des travaux de réouverture de la ligne ferroviaire Belfort/Delle, la municipalité a interpellé la SNCF et le Conseil Départemental sur la nécessité de réaménager et d'adapter le carrefour RD19/rue de la Guinguette de manière à tenir compte des flux de circulation générés par l'attente des barrières baissées ainsi qu'en raison de la suppression du passage à niveau n° 16 sur la « rue Fontaine aux Voix » devenu piétonnier uniquement.

Ainsi, la SNCF et le Conseil Départemental ont procédé à leurs frais, il faut le souligner, aux travaux de réaménagement . Une voie de délestage sur Bourogne a ainsi été créée et l'intersection élargie.

Les partenaires ENEDIS et ORANGE ont consenti à leur charge à l'enfouissement des lignes basse tension et électriques sur 100 m en direction de la gare.

L'éclairage public dont la maîtrise d'ouvrage reste à la charge de la commune a été également enterré ; deux candélabres supplémentaires ont été prévus. Leur implantation a été étudiée avec discernement, notamment bien en retrait de la voie routière.

Le coût de cette opération n'a été que de 8 071 € pour la mairie.



Réfection de la toiture de l'église

Elle était d'une urgence absolue, à l'instar de la mise aux normes électriques en 2014-2015.

Le rapport de la commission de sécurité obligeait les communes de Morvillars Méziré à engager la réfection totale de la toiture sous peine de fermeture par M le Préfet.

Un financement record nous a permis de mettre l'édifice hors d'eau / hors d'air:

◇ Plan de soutien BTP Etat Région	: 90 843 €	} Un total de 191 141 € de subventions = 92.3% du coût total
◇ Grand Belfort Communauté d'Agglomération	: 80 000 €	
◇ Souscription publique et Fondation du Patrimoine	: 20 248 €	
Soit	: 191 141 €	

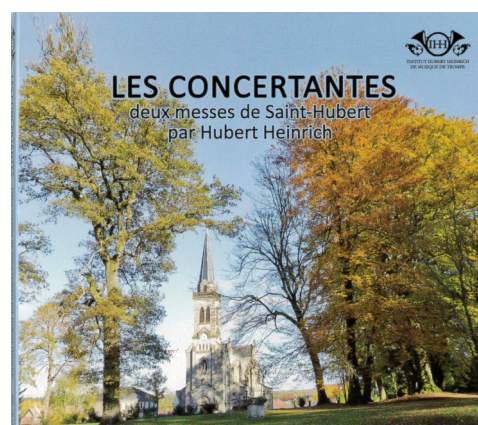
Sur un total de factures de 227 900 €, la participation de chaque commune s'est élevée à 17 500 €, **soit 7,7 %** du coût global, ce qui est exceptionnel.



Françoise RAVEY et Rafaël RODRIGUEZ maires de Morvillars et Méziré recevant le chèque de 20 248 € des mains de Guy BEDEL, responsable de la Fondation du Patrimoine. La somme représente les fonds récoltés par la souscription publique (10 000 €) doublés par la Fondation.

Photo souvenir lors du concert inaugural : réunion des financeurs :

- Mme Salima INEZARENE, conseillère régionale, représentant la contribution du Conseil Régional.
- M. Damien MESLOT, président de GBCA



CD vendu au profit des travaux

Aménagement paysager autour de l'école

La réfection des abords de l'école primaire vient clore la réhabilitation du groupe scolaire.



Les ruines des vieilles tribunes de foot, les marronniers malades et potentiellement dangereux qu'il convenait de supprimer ont fait place à 2 cours petits et grands aménagés pour leur plus grand plaisir !



Jeux d'extérieurs, bancs, marquage d'un mini terrain de foot, dessins de marelle ont agrémenté l'espace. Des plantations d'arbres fruitiers et de baies viendront, à maturité, ombrager comme il se doit les cours.



Des jardins pédagogiques complètent l'ensemble. Destinés aux enfants du périscolaire, mais également ouverts à tous les habitants, ils seront l'occasion de rencontres des familles autour des règles de plantations, de récolte, dans le cadre d'un rapprochement avec la nature. Un hôtel à insectes vient parfaire cet aménagement. La tour moyenâgeuse dite « de l'arbitre » a été intégrée à cet ensemble paysager. Elle permet d'y ranger les tricycles, les jeux d'été des classes maternelles et les outils de jardinage. Il en est de même pour la tour carrée, un patrimoine désormais protégé.



Aménagement paysager autour de l'école

Les travaux en images



Cour arrière avant les travaux



Cour arrière pendant les travaux



Les classes maternelles accueillent aussi les enfants de Froidefontaine et Charmois



Cour arrière après les travaux

Aménagement paysager autour de l'école

Coût total de l'investissement : 244 500 €

Subventions obtenues:

- ⇒ DETR (Préfecture) : 66 837€
- ⇒ Conseil Départemental : 40 000€
- ⇒ GBCA (pour la destruction des ruines des tribunes) : 18 800 €
Et mesure PLAN PAYSAGE
- ⇒ Europe : (en cours)

Part de la commune à ce jour : 118 863 € (soit 48,6%)



Nom de l'école dont l'inauguration a été reportée en septembre compte-tenu des conditions climatiques caniculaires

Le conseil départemental a optimisé son dispositif d'aide aux communes.

De telles subvention rendent les projets possibles



Investissement du Conseil Départemental

*Le Département investit
pour votre avenir et améliore votre sécurité*

Le Conseil Départemental a investi dans la commune :



Réfection des tabliers,
trottoirs et parapet des
2 ponts de la
départementale 23

Réfection du bitume des rues
de la guinguette et
Charles de Gaulle



Les travaux de la nécropole

La célébration durant 4 années du centenaire de la guerre de 1914-1918 a été l'occasion de procéder à des travaux de rénovation du cimetière militaire.

Nous avons déposé un dossier dans le cadre d'un appel à projet qui a donné lieu à de nombreux événements commémoratifs durant les 4 années anniversaire : actions pédagogiques avec les élèves de l'école primaire et des collégiens, film réalisé par les étudiants BTS Audio-visuel du lycée Viette de Montbéliard, etc.

Ce fut également une opportunité pour solliciter des travaux de réfection qui ont été réalisés sur plusieurs années et qui ont été pris en charge à 100% par le pôle des sépultures de guerre de Colmar dépendant du Ministère de la Défense.

- nettoyage des pierres tombales,
- rechapissage des noms des soldats,
- remplacement des éléments détériorés par le temps,
- remise en fonction de la lanterne des morts par un panneau photovoltaïque,
- reprise de l'allée centrale,
- plantations, lutrins.

Entretenir la nécropole est avant tout une manière de respecter les soldats qui ont défendu nos libertés au péril de leurs vies.

L'objectif de la municipalité a été d'impliquer au maximum les enfants, sans qui les commémorations seraient dénuées de sens.

M. Patrice BOUFFLERS, historien de la commune, a largement contribué à faire vivre et renaître ce lieu de mémoire.

- en organisant pour le grand public et les classes de l'école des journées du patrimoine qui ont permis de se réapproprier l'histoire des 174 soldats.
- en ayant effectué bénévolement un travail de recherche gigantesque sur archives : par exemple, 3000 journaux de l'époque ont été étudiés pour retrouver le parcours de chaque soldat (carte militaire, affectation, régiments, conditions de décès...).

L'ensemble des recherches de M. BOUFFLERS a donné lieu à des parutions de livres :

- Les châteaux de Morvillars,
- La guerre de 1914-1918 à Morvillars,
- Inauguration des travaux d'entretien et de rénovation de la nécropole nationale 1914-1918,
- La nécropole de Morvillars – Hommage aux soldats,
- Restauration de la nécropole 1914-1918.

Tous sont consultables en mairie ou à la médiathèque.

Certains sont encore disponibles à la vente au prix coûtant, leur auteur ayant souhaité offrir ses services gracieusement, par passion de l'Histoire et de la commune de Morvillars au sein de laquelle il a résidé 40 ans.



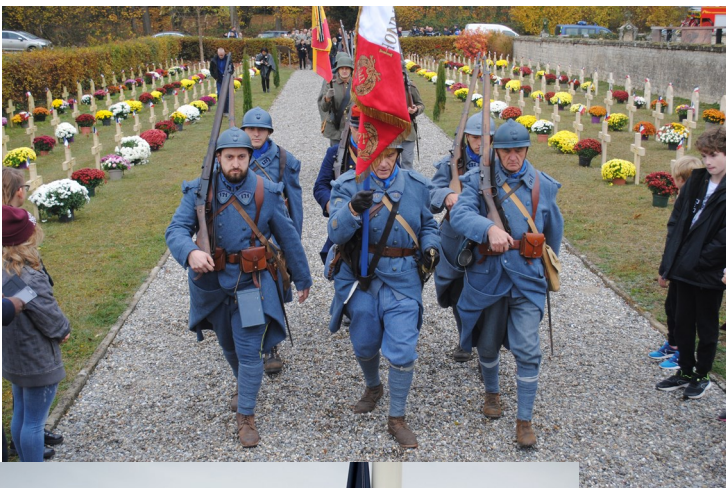
Les travaux de la nécropole



Le centenaire de la guerre 14-18



Le centenaire de la guerre 14-18



Pour un cimetière bien géré

Pour répondre aux attentes des familles et face aux obligations légales de gestion, les communes de Méziré et Morvillars ont lancé, à l'automne 2017, en collaboration avec le groupe Elabor, **un vaste programme de réhabilitation et de restructuration du cimetière intercommunal.**

Un premier travail administratif de recueil a été effectué dès 2018 par le prestataire. Il consiste en la réalisation d'un inventaire des concessionnaires et inhumés dans le but de disposer de registres constituant les supports indispensables d'une gestion saine et rigoureuse du cimetière.

A l'appui de cet inventaire, une étude topographique du cimetière a été finalisée. Elle a permis la réalisation :

- de plans thématiques destinés à la gestion administrative du cimetière par les services communaux,
- d'un plan général destiné à l'information du public.

Tout récemment, les communes viennent d'être équipées d'un logiciel de gestion du cimetière par internet.

Cet outil offre de multiples fonctionnalités utiles pour une gestion complète du cimetière. Il permet en outre, un accès à tous les usagers par la plateforme : www.cimetieres-de-france.fr. Vous pouvez ainsi retrouver la tombe d'un défunt enterré en France en effectuant une recherche sur ce site dès lors que les communes auront répertorié les concessions sur le site.

L'inventaire et l'informatisation de notre gestion du cimetière ont été menés par Elabor pour un coût de 24 185 € HT à charge des deux communes, soit 12 092 € par village.



Plan du cimetière de Morvillars et Méziré

La gestion d'un cimetière a un coût : la vente des concessions permet de compenser en partie les frais administratifs, d'entretien, de reprise des tombes.



Pour un cimetière bien géré

La mise en place de ces nouveaux outils de gestion adaptés à nos besoins nous permettront d'avoir une connaissance précise et en temps réel de notre cimetière, de son historique et de tout ce qui s'y rapporte.

Ce travail d'inventaire réalisé a permis de dresser un constat. Nombreuses sont les sépultures qui n'ont pas d'acte. Dès lors : les communes ont décidé, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, d'engager deux démarches distinctes :

⇒ **Une procédure de régularisation des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun :**

Celles-ci portent sur les sépultures pour lesquelles nous n'avons pas d'acte de concession.

Ces sépultures sont donc présumées en terrain commun au regard de la législation en vigueur. Le terme de cette procédure de régularisation est fixé au 31 décembre 2019.

⇒ **Une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon :**

Elle concerne les concessions perpétuelles qui ont cessé d'être entretenues.

L'établissement des procès-verbaux initiaux a été fixée au lundi 8 juillet 2019.

Cette procédure administrative d'une durée de 3 années est réglementée par le CGCT :

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères : avoir plus de trente ans d'existence ; la dernière inhumation doit dater de plus de 10 ans ; être à l'état d'abandon reconnu.

Ces procédures font l'objet d'une assistance administrative et juridique du groupe Elabor pour un montant de 15 570 € HT supportés par les deux communes.

Nous restons à votre disposition pour toute information relative à ces deux procédures et toute autre question liée au cimetière intercommunal.

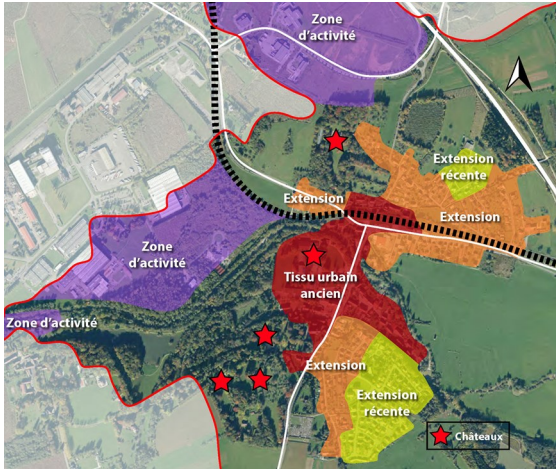


Construction d'un nouveau columbarium



La croix et son socle qui avaient subi des dommages ont été entièrement rénovés par les deux communes.

PLU : quelles lignes directrices ?



Le Plan Local Urbanisme (PLU) permet de définir les orientations générales des politiques de développement de la commune pour 10 ou 15 ans.

Le nouveau PLU permettra notamment d'impulser une nouvelle dynamique pour Morvillars en s'appuyant sur des projets structurants tels que, entre autres, la réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle, avec la création d'une halte ferroviaire dans le village, et la rénovation du château communal.

LES AXES STRUCTURANT LE PROJET DE MORVILLARS

AXE 1 : Renforcer l'attractivité de la commune et notamment le centre-village

- Anticiper et accompagner les effets de la réouverture de la ligne Belfort-Delle
- Développer une vitrine économique de qualité (commerces, ZAC)
- Garantir la mixité fonctionnelle autour du secteur halte ferroviaire/château communal

AXE 2 : Poursuivre un développement urbain maîtrisé

- Permettre l'accueil de nouveaux habitants
- Assurer un développement du village
- Développer une offre de logements mixtes

AXE 3 : Valoriser le patrimoine communal

- Préserver le patrimoine industriel au cœur de la commune
- Pérenniser les éléments bâtis identitaires de la commune
- Patrimoine naturel

AXE 4 : Pérenniser les services et équipements publics afin de répondre aux besoins des habitants

- Pérenniser les équipements et services publics existants
- Adapter le projet selon les capacités des réseaux
- Assurer les déplacements pour tous
- Garantir un stationnement sécurisé sur toute la commune

AXE 5 : Un environnement source de richesse mais également de risques

- Protéger les espaces à enjeux environnementaux
- Préserver l'agriculture pour ses fonctions environnementales, sociales et paysagères
- Maintenir les continuités écologiques
- Maîtriser l'impact sur l'environnement
- Prendre en compte les risques naturels

PLU : quelles lignes directrices ?

LE PROJET DE MORVILLARS CONTRIBUE À LA MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET À LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Le projet de Morvillars cherche à maintenir un équilibre entre d'une part un développement urbain et économique nécessaire, et d'autre part un environnement de qualité à valoriser.

Compte tenu du contexte local, le développement du village est notamment conditionné par :

- certaines contraintes environnementales, dont le risque inondation lié à l'Allaine,
- les secteurs naturels, forestiers et agricoles présentant un fort intérêt à préserver (zones humides, forêts...),
- la présence de certaines infrastructures (voie ferrée...) et de l'Allaine,
- les obligations réglementaires (SCoT et loi ALUR),
- l'évolution de l'urbanisation ces 10 dernières années,
- les capacités de création ou de rénovation/réhabilitation de logements au sein de l'enveloppe urbaine actuelle.

Aussi, les objectifs du projet communal sont :

- poursuivre un accueil maîtrisé de nouveaux habitants pour assurer le renouvellement de la population et maintenir l'attractivité de la commune,
- améliorer la densité au sein de l'enveloppe urbaine actuelle en permettant, dans les dents creuses, de tendre vers une densité minimale de 12 logements à l'hectare,
- consommer moins de 6 ha sur les 15 prochaines années (cette surface étant répartie entre les dents creuses de plus de 5 000 m² et les secteurs en extension),
- privilégier une extension urbaine :
 - ◇ sur les zones ayant le moins d'impact possible sur l'environnement et l'agriculture,
 - ◇ Permettant de tendre vers une densité minimale de 13 logements par l'hectare sur ces nouveaux secteurs.

Les études avancent : analyses de sols, projet de zonage et de règlement sont en cours d'élaboration. Un projet de PLU sera présenté à la population à l'automne dans le cadre d'une concertation. À ce moment, il vous sera possible de donner votre avis.



GBCA : toute une histoire

Du District à la Communauté d'Agglomération

1973 : le district de l'Agglomération est né le 17 octobre 1973 de la volonté des élus de l'agglomération belfortaine d'engager des actions communes, étudiées et décidées en concertation.

Dès lors, le District va organiser au fil des années une solidarité intercommunale entre les communes adhérentes en matière d'eau potable (production, adduction, traitement et distribution), d'assainissement (collecte, évacuation et épuration), de collecte et traitement des ordures ménagères.

À partir de 1998, le district entre dans une nouvelle phase de développement avec une extension de ses compétences au développement économique, aux équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, au plan de déplacement urbain, au logement et à l'aménagement de l'espace.

1999 : loi Chevènement sur l'intercommunalité relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

1er janvier 1999 : création de la CAB : 33 communes

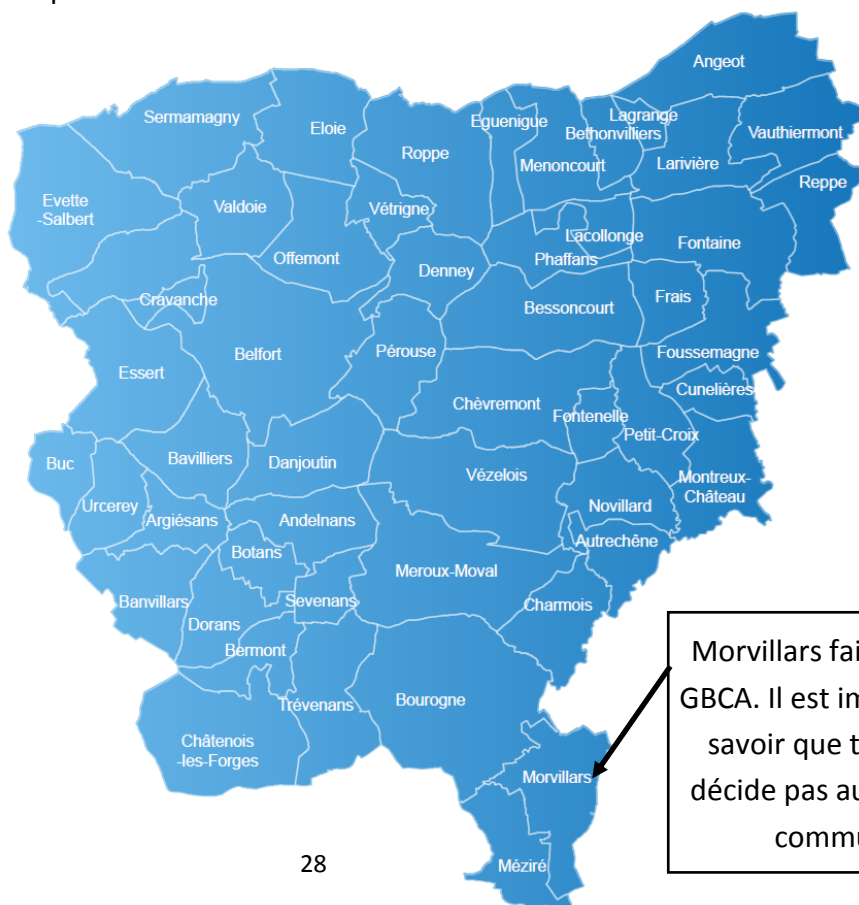
2015 : la loi NOTRe vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.

2017 : Grand Belfort Communauté d'Agglomération est né le **1er janvier 2017** de la fusion de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) et de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB). De 33 communes, leur nombre est passé à 53.

Désormais, 53 communes composent Grand Belfort.

Soit 105 000 habitants.

Le siège social se situe à Belfort, à l'Hôtel de Ville et de la Communauté, place d'Armes.



Morvillars fait partie de GBCA. Il est important de savoir que tout ne se décide pas au sein de la commune.

GBCA : toute une histoire



GRAND
BELFORT

Afin de remplir au mieux ses missions, le Grand Belfort peut compter, en 2018, sur un budget global de 133 millions d'euros.

Services à la population



EAU ET ASSAINISSEMENT

- Fournir l'eau potable
- Gérer l'assainissement
- Collecter, transporter et traiter les eaux usées et pluviales
- Assainissement non collectif : contrôler les installations des particuliers et moderniser les équipements



DÉCHETS MÉNAGERS

- Collecter et traiter les déchets
- Gérer les déchetteries et les recycleries
- Encourager le tri et la prévention de la production de déchets



DÉFENSE INCENDIE

- Financer le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) du Territoire de Belfort

Culture, éducation et loisirs



ÉQUIPEMENTS CULTURELS

- Conservatoire : gérer et promouvoir l'enseignement artistique en musique, danse et théâtre
- Écoles de musique à Bavilliers, Belfort, Bourogne, Châtenois-les-Forges, Danjoutin, Chèvremont et Valdoie
- Le théâtre Le Granit, Scène nationale
- VIADANSE, Centre chorégraphique national



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- Soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur et laboratoires
- Promouvoir et valoriser les événements et les actions des universités et des grandes écoles
- Participer à créer de bonnes conditions de travail pour les étudiants



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Construire, aménager, entretenir et gérer les équipements sportifs : piscines du Parc et Pannoux, patinoire, stade Serzian



ÉCOLE NUMÉRIQUE

- Investir dans l'équipement d'outils numériques pour les enfants dans les écoles élémentaires afin d'améliorer la pédagogie des enseignements

Cadre de vie



ENVIRONNEMENT

- Lutter contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Soutenir les actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Préserver les espaces naturels



GÉMAPI

- Gérer les eaux des milieux aquatiques et prévenir les inondations

Développement du territoire



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Créer, aménager, entretenir et gérer les zones d'activité
- Créer et réaliser des zones d'aménagement
- Promouvoir le tourisme



HABITAT ET LOGEMENT

- Élaborer le programme local de l'habitat et la rénovation urbaine
- Mettre en place des actions et des aides financières en faveur du logement social



TRANSPORTS

- Investir dans les lignes ferroviaires et les transports en commun
- Favoriser la desserte du nouvel hôpital
- Organiser les déplacements et les transports
- Encourager les déplacements doux (vélo, à pied)



POLITIQUE DE LA SANTÉ

- Veiller à la bonne répartition de l'offre de santé à l'échelle de l'agglomération
- Favoriser l'implantation de médecins spécialistes



VOIRIES ET PARCS DE STATIONNEMENT

- Créer ou aménager et entretenir les voiries d'intérêt communautaire



HAUT DÉBIT

- Construire et gérer les infrastructures de télécommunications ou de communications électroniques



COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

- Développer les relations avec nos voisins allemands et suisses
- Soutien au Burkina Faso

Un bulletin : une fiche patrimoine *L'église Saint Martin (1886)*



La première église de Morvillars : elle est mentionnée en 1322. La nef menaçant ruine a été reconstruite en 1752. Après la Révolution, en 1793, l'église et le presbytère sont mis en vente. L'église est rachetée par un paroissien de Méziré, Monsieur Georges Bron, qui empêche toute profanation et la rend au culte dès que celui-ci est à nouveau autorisé.

Démolition de l'église de 1752 : en 1882, « on ne démolit la vieille église de 1752 qu'au fur et à mesure que l'on emploie les matériaux de démolition » pour rebâtir l'église actuelle. Les premiers travaux de construction de la nouvelle église débutent en février 1883. Ils s'achèveront au début de l'année 1886.

Financée par Juvénal Viellard : la construction de cette église de style roman est financée par Juvénal Viellard et son épouse Marie Laure Migeon. Ils en font don aux communes de Morvillars et Méziré, qui forment la paroisse de Morvillars, le 26 février 1882, donc avant le début de la construction. Les plans et devis avaient été établis, en septembre 1881, par Robert Saglio, architecte à Paris.

Crypte sous le chœur : Juvénal Viellard se réserve la concession à perpétuité d'une crypte sous le chœur destinée à la sépulture de sa famille. La crypte contient le caveau de Juvénal Viellard et de son épouse Laure Migeon. Il se réserve également la jouissance de deux bancs dans la nef pour lui et sa famille. Enfin, un droit de passage est concédé à perpétuité, pour piétons, sur l'emplacement du cimetière situé à l'époque autour de l'église afin de procurer un accès direct de la propriété de Léon Viellard à l'Eglise (aujourd'hui près de la statue de la Vierge à l'enfant).

Les éléments remarquables de l'église

Le retable (1683) : l'église détient un retable de 1683 provenant de l'ancienne église et sculpté par Jost François Hermann de Delle, ainsi qu'un tableau représentant Saint Martin peint par Tavannes en 1764. Dans deux niches du retable se trouvent les statues de Saint Pierre et saint Paul en bois polychrome doré.

L'horloge (1887) : le 21 novembre 1887, Armand Viellard, maire de Morvillars, porte à la connaissance du conseil municipal qu'il fait don à la commune de Morvillars et non à la paroisse de Morvillars-Méziré d'une horloge construite par Monsieur Prêtre, horloger à Rosureux (Doubs).

Le chemin de croix (1891) : il a été offert en 1891 par Julie Baumet, veuve Bourquin.

Les cinq vitraux (1885) : ils ont été exécutés en 1885 et représentent l'Ascension du Christ au centre, à droite Saint Louis et à gauche Saint Martin. Dans le transept, Saint Juvénal à droite et Sainte Laure, à gauche rappellent les donateurs de l'église.

La cloche de l'église (1786) : une inscription gravée sur cette cloche indique les noms et qualités du parrain et de la marraine : le curé de la paroisse et sa petite-nièce Marie-Françoise Baumet, fille de Jean-Jacques Baumet, receveur des domaines du Roi. Une autre cloche, datant de 1854 et baptisée par le curé Meyer, a pour parrain François Bougeot et pour marraine Eugénie Meyer.

Mort de Saint-Joseph (1885) : huile sur toile du peintre Jean-Jacques Henner. Il s'agit de l'une des très rares peintures religieuses de ce peintre alsacien, don de M Viellard en 1862.

L'orgue (1894) : l'instrument est en tribune, au revers du portail. L'orgue comporte deux claviers de 56 notes et un pédalier de 30 notes. Il est l'œuvre du facteur d'orgues J. Merklin et Cie. Le début des travaux est fixé à février 1894 et l'instrument est inauguré le 28 octobre de la même année.



L'église de 1752 – au premier plan le cimetière – à gauche le bâtiment école et mairie.

Documentation

- Ministère de la culture : Mérimée / Patrimoine de France
- Etude sur l'histoire de l'église de Morvillars – Michel Renard (1987)
- www.patrimoine-horloge.fr (Gérard Guilbaud)

Les cloches de l'église de Morvillars

L'église de Morvillars possède un beffroi métallique en bon état, celui-ci a été étudié pour recevoir 4 cloches. Actuellement, l'église ne possède que 2 cloches.

Electrification des cloches : 7 juin 1938 par M Armand Bauchet (Paris)

La cloche de 1854

« Le 2 avril 1826, les conseillers municipaux de Morvillars et Méziré décident l'achat d'une nouvelle cloche d'un poids d'environ 400 kg.

Cette cloche dut se briser ou se fêler en 1854 car nous retrouvons le 22 avril 1854 pour Morvillars et le 6 mai 1854 pour Méziré une séance extraordinaire du conseil municipal qui accorde la somme de 333,33 francs pour Morvillars et 166,67 francs pour Méziré à prendre sur les fonds libres pour leurs parts du concours dans la dépense d'une nouvelle cloche.

Une souscription fut ouverte rapportant 149,25 francs à Morvillars et 131,75 francs à Méziré.

Cette cloche sera fabriquée par Mr Mesmann fondeur de cloches à Robécourt (Vosges).

La composition du métal sera de quatre cinquièmes de cuivre rouge de Russie à la couronne et un cinquième d'étain dit Anglais de 1^{ère} qualité.

Le prix du cent kg de cloche neuve est fixé à 360 francs. Mr Mesmann déduira du montant brut de cette cloche neuve, la valeur de la vieille cloche à raison de 300 francs au kg. »

D'après Michel Renard dans Etude sur l'histoire de l'Eglise de Morvillars 1987

Cloche datant de 1854 : diamètre 0,705 m, poids 200 kg.

La cloche datant de 1854 a été baptisée par le curé Meyer. Elle a pour parrain François Bougeot et pour marraine Eugénie Meyer.

Sur la cloche datant de 1854, figurent les inscriptions suivantes :

« J'ai été baptisé par Mr. J. Meyer curé de la paroisse.

J'ai eu pour parrain François Bougeot de Morvillars

et pour marraine Eugénie Meyer de Colmar.

Mr Viellard* Maire à Méziré et JH Bougeot Maire à Morvillars. »

Fonderie Mesmann et Fils à Robécourt Vosges

Nota : Juvénal Viellard (1803-1886) fut maire de Méziré de 1840 à 1857



La cloche de 1786

La cloche de l'église (1786) : Une inscription gravée sur cette cloche indique les noms et qualités du parrain et de la marraine : le curé de la paroisse et sa petite-nièce Marie-Françoise Baumet, fille de Jean-Jacques Baumet, receveur des domaines du Roi.

Une inscription gravée sur cette cloche indique les noms et qualités du parrain et de la marraine :

Jean Jacques Baumet originaire et curé de la paroisse de Morvillars pour parrain

Sa petite - nièce, Marie - Françoise Baumet, fille de Jean - Jacques Baumet, receveur des domaines du Roi pour marraine

Germain Peronier étant alors maître bourgeois de Morvillars et Jean-Pierre Bron de communauté de Meziré.

Cloche datant de 1786 : diamètre de 1,030m, poids environ 680 kg, classée par les Monuments historiques en date du 15 décembre 1942.

Décembre 1993 : la cloche classée par les Monuments Historiques datant de 1786 est fêlée. Le coût des travaux de restauration de la cloche s'élève à 85 650 francs hors taxes.

Remise en place dans le clocher de l'église le mardi 6 décembre 1994 par l'entreprise BODET à Vendenheim.

Cette cloche datée de 1786 est conservée aujourd'hui encore dans l'église actuelle.



cloche (1786)

MÉMOIRE

Cloches et carillons

Dans le Territoire de Belfort, seize cloches sont protégées au titre des monuments historiques. Elles ont échappé aux outrages du temps et aux réquisitions opérées pendant la Révolution française, quand les cloches d'Auxelles et de Courtelevant, par exemple, ont été transformées en menue monnaie ou en canon. La plus ancienne cloche du département a été fondue en 1523 et se trouve à Buc. Les archives montrent que l'acquisition, l'entretien et l'utilisation des cloches ont longtemps été au centre des préoccupations des communautés villageoises.

2012 Le bronze utilisé pour la fabrication des cloches est composé de 92% de cuivre pour 8% d'étain. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les fondeurs sont itinérants. Ils travaillent au plus près des chantiers pour éviter d'avoir à transporter des pilons qui pèsent généralement entre 500 kg et deux tonnes. La présence d'artisans suisses de Porrentruy est attestée à Auxelles et à Wœllois entre 1690 et 1730. Dans les années 1850, les frères Bender de Thann travaillent pour les églises de Chaux et d'Etvaux. Mais les dynasties de fondeurs les plus actives dans le Territoire de Belfort sont originaires du Baswigy, à la frontière des Vosges et de la Haute-Marne. Semblable dès le XVIII^e siècle, leur destination ne se dément pas avec l'avènement du chemin de fer et le passage à l'ère industrielle. Dans ses défilants commencent, l'entreprise Farnier de Robécourt revendique la paternité de 42 cloches installées dans le Territoire de Belfort au cours du XIX^e siècle. Elle livre encore une cloche pour l'église de Chaux en 1922 avant de faire mondial.

Les fondeurs fournissent souvent le mouton (la pièce de bois qui supporte la cloche) et le battant (la pièce d'acier qui fait tinter ou sonner la cloche à la volée). Ils procèdent à l'accrochage et s'assurent de l'harmonie des cloches entre elles. Au XIX^e siècle, ils sont nombreux à garantir leur ouvrage pour dix ans. Quand les cloches sont fêlées, ils peuvent réaliser une partie du métal. Au moment de la livraison, les autorités de la paroisse contrôlent soigneusement le poids des cloches et leur son. À Buelfont en 1812, ils recourent même à l'expertise du maréchal-ferrant Eugène Pétissin pour juger de la qualité de la nouvelle cloche. Pour être adoptées par la communauté des fidèles, les cloches doivent être baptisées. Dans les registres paroissiaux, les pasteurs consignent leur date de naissance, leur nom et celui de leurs parrain et marraine. A Barmont, le 7 juillet 1798, le curé Petit rapporte qu'Anne-Marguerite a été portée sur les fonts baptismaux par François Bernard de Nohlet, seigneur de Sevonnans, et par Anne-Marguerite de Beldone, l'épouse du subdélégué de l'intendant d'Alsace à Belfort. Ce nouveau né pesait 1205 livres, soit presque 500 kg!

Un instrument de régulation sociale
La cloche possède avant tout un usage liturgique : elle appelle le fidèle à la messe ou à la prière. Un sonneur est nommé par la paroisse pour procéder aux sonneries ordonnées par le prêtre et à celles demandées par les fidèles. A Lachapelle-sous-Bougeonnet, ces dernières sont facturées selon un tarif d'adoption 1844. Pour les mariages, par exemple, les époux ont le choix entre deux petites cloches pour trois francs, les trois cloches pour six francs et un carillon avant et après la messe pour neuf francs.

Il existe donc un langage des cloches, qui situe les paroissiens dans la société et rythme leur vie. L'angébas, sonné trois fois par jour le matin, le midi et le soir, n'est pas seulement une invitation à la prière. Il marque aussi le début de la journée de travail. La pause méridienne et la fin des activités à la tombée de la nuit.



28 LE MAGAZINE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU TERRITOIRE DE BELFORT

GARE DE BOURBONNEX-SUR-LOGNON
L'YVONNE
Ligne de Châtigny-Méroux à 4 km de Robécourt

BOURBONNEX
Montres sur tous systèmes

A L'ACCORD PARFAIT

FONDERIE SPÉCIALE DE CLOCHES
FONDÉE EN 1700

FARNIER FRÈRES
A ROBÉCOURT
PAR VIREDOUET (Vosges)

Constructeurs des plus beaux Établissements de France et des Colonies.

Cloches pour Églises, Chapelles, Salles, Horloges, Hôtels-de-Ville, Communautés, etc.

CONSTRUCTION DE CHARPENTES en Chêne, en Sapin et en Fer.

REMONTEUR DES VIEUXS CLOCHES

BOURBONNEX-CARILLONS - Accord garanti

REMANÈGEMENT ARTIFIEL

DUINCE - Garantie dix années.

CONDITIONS TRÈS AVANTAGÉES

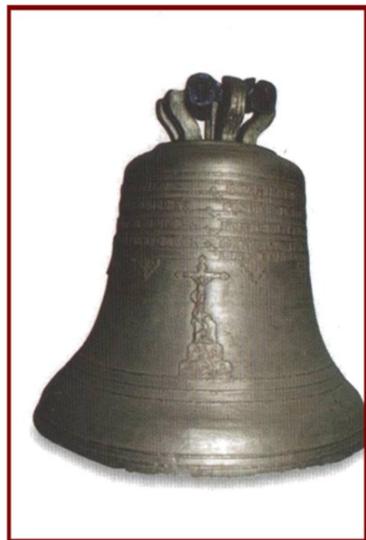
Les cloches sont parfois utilisées dans des circonstances qui n'ont rien à voir avec le culte. Les tintements répétés du tocsin alertent les villageois en cas de danger. La cloche peut aussi annoncer l'arrivée du percepteur, l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote, être nationale ou la retraite, c'est-à-dire une sorte de couvre-feu. Des querelles éclatent souvent entre les maîtres et les deservants, qui tentent de restreindre l'usage civil de la cloche. Chacune de ces tentatives est décriée comme une entorse à l'ordre social. Le maire d'Auxelles-Haut rapporte ainsi que le 21 juillet 1842, « lorsqu'un agent de police est allé pour sonner le retraite accompagné de deux hommes de garde, ils ont vu la porte barricadée dont M. le curé avait fait l'opération, ayant fait sa tournée dans les sous-bois, on répondait que la retraite n'était pas sonnée ; toute la nuit fut hurlamment crié et batté ».

Pour venir à bout de ces dissidences persistantes, la loi du 5 avril 1884 sur l'administration communale précise les dispositions du Concordat de 1801, confie au maître une clé du clocher et lui permet de nommer un sonneur civil. Le maire de Barmont utilise cette possibilité en 1890 pour contester, contre l'avis du prêtre, la faire restituer les clés en dans au son de la cloche de l'église.

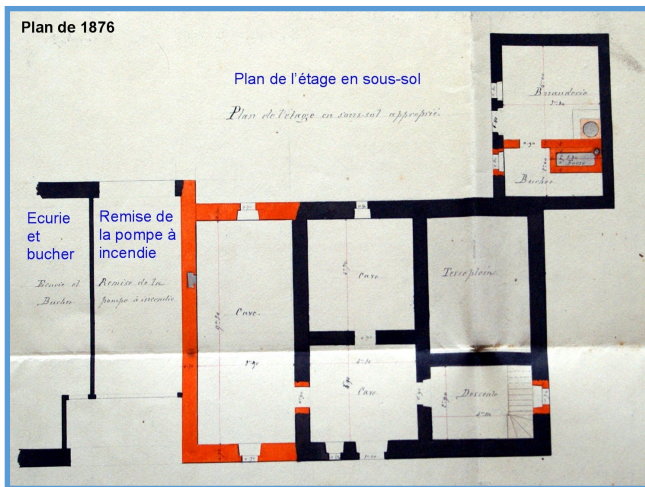
Avec la séparation de l'Église et de l'État en 1905, la réglementation des sonneries est codifiée aux mêmes en accord avec les deservants des paroisses. Les cloches sont éboulées à partir des années 1930. Concurrencées par les horloges publiques et les montres individuelles, occultées par les bruits de la ville, banalisées par la baisse de la pratique religieuse, elles ont perdu de leur signification initiale mais sont entrées dans le champ du patrimoine.

12 Xavier Laurent

LE MAGAZINE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU TERRITOIRE DE BELFORT



une fiche patrimoine : Le presbytère



Construction d'un nouveau presbytère : extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Morvillars - an mil huit cent soixante-quatorze, le huit du mois de novembre

Le conseil municipal

Considérant que l'état de délabrement et de vétusté du presbytère actuel est tel qu'une réparation équivaldrait en quelque sorte à une reconstruction sans en avoir le caractère et les conditions de durée ;

Considérant que le presbytère actuel est situé à près de cinq cents mètres de l'église et des écoles ;

Que cette distance est préjudiciable aux services publics, surtout en hiver, en raison de la dénivellation du terrain et pour une paroisse de plus de treize cents âmes ;

Considérant que d'après les offres faites par MM Viellard-Migeon et Baumat Louis de terrains à proximité de l'église et adjoignant les bâtiments publics, d'une surface totale de vingt-quatre ares cinquante-six centiares, et que l'on offre pour une somme totale de mille sept cents francs ;

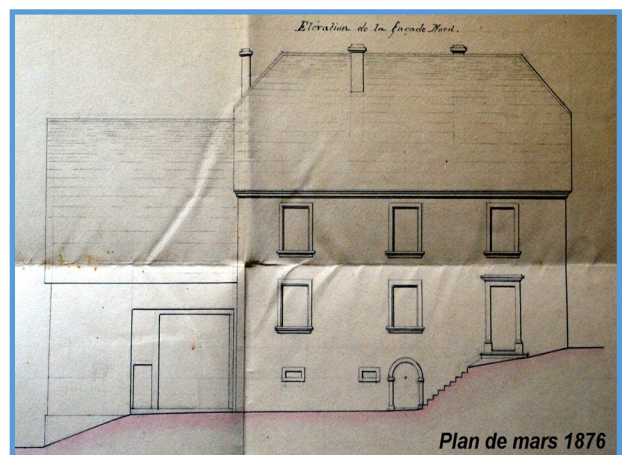
Attendu que le conseil municipal de Méziré est d'avis de procéder à une construction nouvelle, dans la proportion du tiers, sans préjudice des droits de cette commune dans les propriétés indivises de Morvillars

Délibère

- 1°. Le Maire est autorisé à faire dresser le plan d'un nouveau presbytère et de le soumettre au conseil,
- 2°. La commune n'étant pas suffisamment en fonds pour solder immédiatement cette dépense, le conseil accepte la proposition de M. Armand Viellard d'avance sans intérêts, pendant cinq ans, la somme suffisante pour le paiement du principal et des frais d'acte
- 3°. Le presbytère actuel avec le terrain qui en dépend, seront vendus aux enchères publiques, sur la mise à prix de huit mille francs, pour le produit en être appliqué au nouveau presbytère, avec réserve que le desservant l'occupe jusqu'au moment où il pourra habiter la nouvelle construction.

-0-0-0-0-0-0-0-

**Les travaux ont commencé le 1^{er} juillet 1876 et se sont terminés le 30 avril 1877. En 1958 : suppression de l'écurie, du bucher et de la remise pompe à incendie .
Véranda : 1972**



Vente du presbytère

L'an deux mille seize, le 08 février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Françoise RAVEY, Maire.

Rappel de Mme le Maire de la délibération en date du 24/10/2013 concernant la décision de la vente du presbytère sis 1 rue de l'église de la commune, bien en indivis avec la commune de Méziré.

Lors d'une commission de bien en indivis entre Méziré et Morvillars, il avait été convenu de fixer le prix à 90 000 €, en deça de l'estimation des domaines. Après 2 ans de mise en vente Madame le Maire signale la proposition d'achat définitive du presbytère au prix de 90 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame RAVEY Françoise et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité DECIDE :

- ⇒ **D'accepter de retenir le prix de 90 000 € pour la vente du presbytère, bien en indivis avec la Commune de Méziré.**
- ⇒ **D'accepter la vente de ce bien.**



Bientôt un prieuré à la place du presbytère

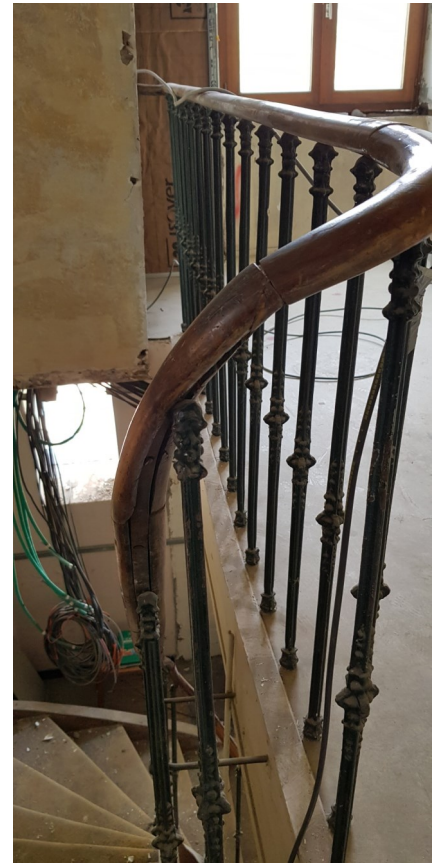
Un prieuré pour l'ordre des Prémontrés va être créé à l'ancien presbytère, grâce à l'initiative privée de Cyrille Viellard, complétée par l'évêché pour les aménagements intérieurs.

Quatre prémontrés arrivés dans le diocèse Belfort-Montbéliard depuis une dizaine d'années, en charge des paroisses du sud du Territoire de Belfort., vivront au prieuré. Ils sont tous issus de Kinshasa, au Congo.



Les chanoines réguliers de Prémontré, appelés couramment prémontrés, sont un ordre religieux. Ils suivent la règle de Saint Augustin. Leur mission est double : le service pastoral en paroisse, comme tout curé, et le service de la prière des heures, comme les moines.

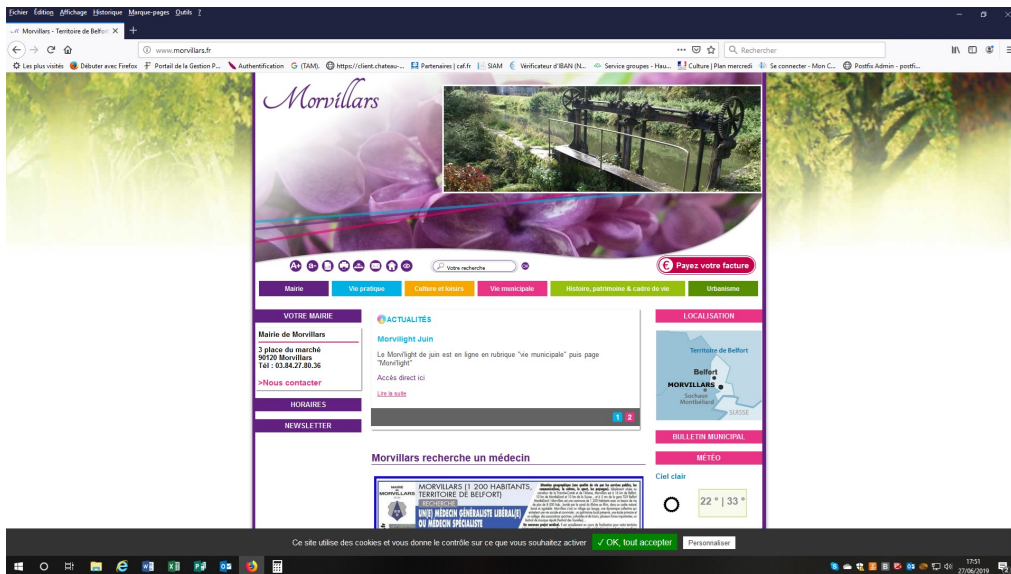
Travaux du presbytère



Le tombeau de Walter d'Andlau a été retiré et sera remplacé à l'intérieur de l'église pour le préserver des intempéries



La communication



Vous pouvez consulter le site internet de la mairie :

www.morvillars.fr

Vous y trouverez toutes les informations utiles. Il est régulièrement mis à jour.

2 500 visites en moyenne par mois.

L'année 2018 a compté 31 582 visites.

Vous pouvez également avoir accès au lien des reportages filmés dans le village par les télévisions régionales ou nationales (ligne SNCF, châteaux, usine VMC...)

Il existe le *coca light* mais à Morvillars vous consommez le *morvilight* !

C'est une version légère du bulletin municipal. Des infos en direct en amont des événements.

Le bulletin municipal, quant à lui, reprend des dossiers de fond. Il traite des investissements, des projets et de l'animation globale du village.

Nous vous rappelons que des ouvrages thématiques sur le patrimoine sont toujours en vente à la mairie.

L'enfance et la jeunesse en images

Une fresque pour la décoration de l'espace jeunes



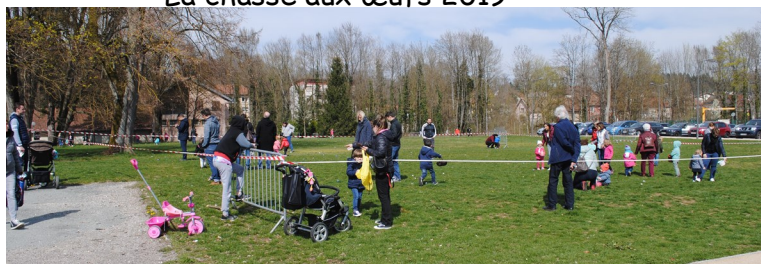
Projet sur l'handicap la randonnée handisport



Chantier jeunes : les jeunes font des travaux dans la commune et sont ensuite récompensés par des sorties



La chasse aux œufs 2019



Spectacle de Noël 2018



Différentes conférences—débat ont été organisées par la commission enfance et jeunesse autour de la parentalité



Les événements marquants 2017 2018 2019



Tableaux financés par Grand Belbort



Les élèves de CM2 récompensés par la municipalité à l'occasion de leur départ en sixième.



Carnaval 2019



Fête de l'école 2018



Spectacle de la fin des TAP 2018



Le Japon à la médiathèque



Dessins envoyés par les enfants de l'accueil périscolaire aux soldats en mission au Mali



Diplôme de démarche et développement durable

Les événements marquants 2017 2018 2019



Le nounours de ma commune offert aux nouveau nés habitant Morvillars.



Journée du patrimoine en 2017



Porte ouverte à la médiathèque 2018

La fête de l'élevage 2018



Le festival du conte 2018



Morvellade 2019



Concert voce d'italia



Le château communal peint par Damien Esbach

Les événements marquants 2017 2018 2019



Remise du colis des anciens en 2017



Thé dansant en 2017



Fête de la moto 2017



Journée j'aime ma commune



Action « jeux joue en famille » le mardi soir de 17h30 à 19h à l'espace périscolaire



Journée des élus à la caserne à l'occasion du 347^{ème} anniversaire du régiment



Après-midi jeux
2 jeudis par mois dans la salle du conseil de la mairie



Projet en route vers les institutions : photo souvenir les jeunes entourés des acteurs du projet.

Les événements marquants 2017 2018 2019



Nous sommes fiers de nos sapeurs pompiers



Table d'orientation juin 2017



Projet de lotissement à l'initiative du promoteur privé SAS 2CM



Chantier jeunes 2017



Les événements marquants 2017 2018 2019



Vœux du
maire 2019



Repas des anciens
Février 2019



1er marché nocturne juin 2019

Les associations de Morvillars

L'Amicale des Sapeurs Pompiers des Tourelles
Maxime TROUSSELLE
03 84 54 10 56

LA CLE DES CHAMPS
Stéphanie Ehlinger
06 68 67 55 63

ESPACE CREATION SCULPTURE
Catherine POYER
06 24 72 34 96

RETRO BILLARD CLUB
Philippe GENIEUX
06 82 15 45 00

L'Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers
Maurice SEILLER
03 84 27 86 47

LA CHASSE (ACCA)
Marcel YODER
06 30 37 40 10

L' Association des Jeunes Sapeurs Pompiers
1cl Bastien CARDEY
06 61 75 40 59

JUDO KWAÏ
Francis BLANC
06 74 67 32 66

RETRO MOTO CYCLES DE L'EST (RMCE)
Denis FLEURY
03 81 96 81 21

LES RANDONNEURS DE L'AMITIE
Catherine GIROS
03 84 56 44 45

PECHE (AAPPMA)
Thierry CHAVANNE
06 98 17 06 87

TENNIS LOISIRS
Jérémy DESFORGES
06 71 88 69 60

TIR A L'ARC
Philippe VAUTRIN
03 84 23 54 97

HANDBALL CLUB DE
GRANDVILLARS (HBCG)
Denis TRIBLE
06 59 58 94 72

LORDS OF PAINTBALL
Alexandre MONNERET
06 41 61 06 18

SCRAPBOOKING DE LA FONTAINE
Chantal MARIE
06 80 44 87 41

LATIN DANCE
Céline STOJANOVIC
06 70 48 22 21



Dépôt légal en cours. Bulletin conçu et rédigé par nos soins

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Françoise RAVEY, Maire, en collaboration avec Maëlle SCHNEIDER et celle bénévole de Patrice BOUFFLERS.

Imprimerie Schraag—90400 TREVENANS - Tirage à 800 exemplaires